



L'Isle-Adam

Ville parc • Ville numérique

Publié sur L'Isle-Adam (<https://www.ville-isle-adam.fr>)

[Accueil](#) > Aides financières

Les aides légales

- Participation à l'instruction des demandes d'aides sociales légales pour le compte du Conseil général départemental, soumises à un plafond de ressources, fixé par ce dernier.
- Demande de prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite ou en institution ou des frais d'aide ménagère.
- Instruction et suivi des demandes de R.S.A. (Revenu de Solidarité Active).

Vous pouvez peut-être prétendre au R.S.A. si :

- vous êtes privé d'emploi ou vos ressources vous apportent des revenus limités
- vous êtes âgé de 25 ans et plus
- vous avez moins de 25 ans et vous assumez la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître
- vous avez moins de 25 ans et vous avez exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans au cours des 3 dernières années.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du R.S.A., faites une simulation en ligne sur les sites : rsa.gouv.fr ou www.caf.fr ou www.msa.fr.

Dépôt de votre demande : où vous adresser ?

- Personne seule ou couple sans enfant

C.C.A.S.

01 34 69 03 29

- Parent isolé avec enfant de - de 3 ans ou à naître

CAF

0810 25 95 10

- Famille avec enfants de + de 3 ans

Service Social Départemental

01 34 08 10 64

- Prime d'activité

Mêmes conditions que pour le RSA mais il faut :

- être âgé de 18 ans ou plus
- avoir travaillé dans le trimestre précédent ou travailler et avoir de faibles revenus

Possibilité de faire la demande directement sur internet (caf.fr)

Les aides facultatives

Voir aussi :

[Les aides dans la constitution et l'obtention de dossiers administratifs](#)

Après rencontre avec un travailleur social et constitution d'un dossier, une demande d'aide pourra être présentée à la commission permanente du C.C.A.S. qui accorde à titre ponctuel des aides financières au regard des dossiers soumis à la décision du conseil d'administration.

Ces aides peuvent concerner : des impayés de loyers, d'énergie ou autres, des aides alimentaires et des aides à l'enfance.

Source URL: <https://www.ville-isle-adam.fr/article/aides-du-ccas-0>